

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**EMPRUNT BP 2026
Rénovation et extension
Ecole Élémentaire**

N° D-2026-07-01-04

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 2 JUL. 2026
Et publication ou notification
Du
La Maire : - 2 JUL. 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Alexandra SCHAAB à Mme Géraldine ESCANDE-COLIN, Mme Ghislaine GAY à Mme Eliane CHAUMET.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine ALBERT

Début de séance : 18h30

Madame le Maire rappelle au conseil qu'un emprunt d'un montant de 812 500.00 € est prévu au BP 2026 pour l'équilibre du budget.

Cet emprunt est diminué du montant des subventions demandées mais non obtenues au moment du vote du budget. Le besoin réel estimé de financement est porté à un montant de 500 000.00 €

Elle demande l'autorisation de décider de la mise en place de cet emprunt à taux fixe, amortissement ou échéances constantes.

Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Par 18 voix pour dont 3 procurations, 5 voix contre et 0 voix d'abstention,

Autorise Madame le Maire à contracter par Décision du Maire auprès l'organisme bancaire mieux-disant l'emprunt 2026 de 500 000 €.

S'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire rendra compte de sa décision lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Ludivine ALBERT



La Maire,

Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le - 2 JUL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026_07_01_04-DE